

## **Ce qui s'est passé dans la nuit durant laquelle Laye Condé a été tué**

C'est la nuit du 26 au 27 décembre 2004 à Brème, il est environ minuit. Laye-Alama Condé, originaire de Sierra Leone, se trouve au croisement de la rue Sielwall. Deux policiers en civil remarquent que cette personne de 35 ans avale rapidement quelque chose, probablement de petits granules blancs.

00h10 :

Les deux policiers arrêtent Laye Condé car ils soupçonnent ce dernier d'être en possession de drogues illicites. Ils l'emmènent à la préfecture de police à Bremer Vahr. Afin de pouvoir prouver la prise supposée de drogues, un vomitif doit lui être administré. La cour fédérale de justice constate plus tard à ce sujet que :

Condé ne comprenait presque pas l'allemand, et même en anglais la communication était très rudimentaire, plutôt à l'aide d'un langage par signe. Ainsi Condé n'a pas pu être informé de la procédure pénale à son encontre.

Layé Condé n'a également pas été informé des risques de la procédure sur sa santé. Ceci aurait été à la charge du médecin de service de mise en sûreté de preuves, étant le responsable du dispositif médical. La procédure est appelée officiellement « excorporation contrainte » par les autorités allemandes. Layé Condé refuse d'ingérer le sirop vomitif.

Une heure plus tard, vers 1h10

A présent, le vomitif doit être administré à Layé Condé de manière forcée. Les deux policiers lui ligotent les mains derrière le dos à l'aide de menottes. Ils immobilisent ses pieds avec des attaches-câbles et l'assoient sur une chaise d'examen. Layé Condé s'oppose à la mise en place de la sonde intestinale. Il ne se laisse pas introduire le tuyau de 70 cm de long à travers le nez sans résistance et essaie de l'en empêcher par des mouvements de balancement de tête. C'est pour cette raison qu'un des policiers presse la tête de Condé contre le dossier de la chaise. Le médecin de service fait tout d'abord écouler le vomitif, puis de l'eau.

Vers 1h30. Le premier vomissement commence.

Laye Condé serre les dents. Il essaie de ravalier le vomissement et de ne laisser sortir que l'eau. La police a un terme pour ce comportement : filtrer. Ce n'est qu'après plusieurs vomissements avec serrement de dents qu'apparaît, probablement à travers un trou dentaire, un granule de cocaïne, de la taille d'une noisette. Ceci aurait suffi pour la police et la justice de d'arrêter Laye Condé avec comme motif la possession de drogues et trafic de stupéfiants. La cour fédérale de justice en arrive également à cette estimation dans son premier jugement. Elle constate :

que le médecin accusé, après récupération du premier granule de cocaïne, a continué la procédure alors que la preuve de trafic illicite de stupéfiants avait été clarifiée selon de paragraphe 29 Partie 1 Numéro 1 BTMG. Ajouté à cela, les policiers avaient connaissance du nombre déjà élevé d'avalement du suspect C.

Pourtant, le médecin continue la torture du vomitif.

20 minutes plus tard, vers 1h50

Layé Condé s'effondre. Il devient apathique. Une mousse blanche sort de sa bouche et de son nez. L'instrument mesurant la teneur en oxygène n'affiche plus aucune valeur. Le médecin de service ne s'en alarme pourtant pas. Il considère que l'appareil doit être défectueux et remplace l'aiguille du capteur par une nouvelle.

Quatre minutes plus tard, 1h54

L'appareil n'affichant toujours aucune valeur, le médecin de service appelle le médecin d'urgence pour lui venir en aide. Pour ce faire, il quitte la salle de traitement. Son comportement sera qualifié plus tard par le jugement de la cour fédérale de justice comme irréfléchi.

Citation : au lieu de charger une personne présente d'appeler le médecin avec un téléphone disponible au commissariat, et sans apporter de premiers secours, il quitte la salle de traitement.

Le médecin a-t-il appelé le médecin d'urgence car il était inquiet sur l'état de santé de Layé Condé, ou bien simplement pour obtenir un appareil fonctionnant correctement ? Les différentes cours de justice essaieront plus tard d'éclaircir cette question.

Peu après 2h00 :

Le médecin d'urgence et deux secouristes arrivent. Layé Condé respire difficilement et ne réagit pas. Les secouristes informent le médecin d'urgence que les pupilles de Condé sont grosses comme une tête d'épingle et ne réagissent pas à la lumière. Les mesures de saturation en oxygène avec un autre appareil donnent, comme pour la pression sanguine et pour le pouls, des valeurs à nouveau stables. Un témoin déclarera plus tard que le médecin de service aurait affirmé que d'après son expérience, dans de telles situations les africains noirs font comme s'ils étaient morts la plupart du temps. Le médecin de service prie le médecin d'urgence de rester et demande s'il peut poursuivre la procédure d'écoulement d'eau par le nez. Le médecin d'urgence n'y fait pas opposition. Il remplit son rapport d'intervention, sans plus aucune considération pour la procédure se poursuivant.

10 minutes plus tard, il est 2h10

Le médecin continue de faire entrer de l'eau par le nez, sans examiner une nouvelle fois l'état physique du suspect. Condé vomit à nouveau. Un autre granule de cocaïne sort. Après d'autres écoulements d'eau par le nez et plusieurs vomissements, un troisième granule en sort. Des journalistes du magazine Stern et du Frankfurter Rundschau ont calculé que le médecin a du avoir fait écouler plusieurs litres d'eau à travers le tuyau. Durant la procédure, la sonde intestinale glisse et doit par conséquent être posée à nouveau. La procédure policière continue, Layé Condé devient encore une fois très

faible et léthargique. Les vomissements diminuent. C'est pourquoi le médecin commence à lui stimuler la gorge pour entraîner d'autres vomissements. Il utilise l'extrémité d'une pincette et une spatule en bois. Le premier jugement de la cour fédérale de justice du 29 avril 2010 rapporte que

lors d'un vomissement stimulé et avec ouverture forcée de la mâchoire, un quatrième granule en est sorti.

La procédure dure à présent depuis plus d'une heure. Laye Condé est effondré et ne respire presque plus. Le médecin d'urgence, un policier et un secouriste le remarque en même temps. Le médecin d'urgence essaie de pratiquer la respiration artificielle sur Laye Condé, ce qui n'est pas immédiatement possible car de l'eau se trouve accumulée dans sa gorge, qu'il faut tout d'abord aspirer et faire sortir.

2h36

Laye Condé est avachi sur sa chaise et ne respire presque plus. L'appareil mesure trois respirations par minute. Son cœur bat 33 fois par minute. Ses pupilles ne réagissent pas à la lumière. Il est inconscient.

2h40

Ce n'est qu'à présent que le médecin d'urgence peut intuber Laye Condé pour lui libérer les voies aériennes et peut lui pratiquer la respiration artificielle, comme il est écrit dans le jugement du tribunal de grande instance de Brème. Il n'est pas possible de reconstituer exactement à quel moment Condé est tombé dans le coma. La cour fédérale de justice retient ceci :

La valeur de la saturation en oxygène n'a pas été mesurée continuellement. De plus, les données affichées n'ont pas été enregistrées à cause de la rupture de l'aiguille du capteur. Pour des raisons inexplicables, le signal sonore de l'alarme de l'appareil était désactivé. Quelques minutes plus tard, Condé est tombé dans le coma, duquel il ne pourra pas être sauvé.

3h12

Inconscient, Laye Condé est transporté en clinique. Quelques minutes plus tard il se trouve dans l'unité de soins intensifs de la clinique St Joseph-Stift. Un œdème pulmonaire est décelé par radio, autrement dit ses poumons sont chargés d'eau. Le lendemain une grave lésion cérébrale apparaît évidente. Le 7 janvier 2005, Laye Condé meurt des suites de l'administration de vomitif.